



Réseau thématique soutenu par le FRQS

APPEL DE PROPOSITIONS
PROGRAMME 4.2.1 OPPQ-REPAR 2024-2025
DEMANDE COMPLÈTE

Date limite de soumission : 19 avril 2024 à 16 h

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal du « *Programme de partenariat OPPQ-REPAR* » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. Le programme vise donc, de façon prioritaire, à permettre la réalisation de projets mis de l'avant par des physiothérapeutes ou des technologues en physiothérapie œuvrant en milieu clinique (« personnes collaboratrices-cliniciennes ») et qui sont appuyé(e)s par des personnes membres régulières du REPAR. Les projets soumis doivent comporter un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les personnes candidates sont associées. Dans un second ordre de priorité, il est aussi entendu qu'une personne clinicienne d'expérience qui fait un retour aux études puisse utiliser ce programme comme levier pour réaliser son projet de recherche. Dans ce cas, elle doit faire la démonstration que son projet répond à une problématique de recherche en lien avec sa pratique et son milieu clinique et qu'il ne s'agit pas d'un projet déjà subventionné ou d'un projet corolaire à ceux déjà réalisés par la personne chercheuse ou l'équipe de recherche qui la soutient ou l'accueille. La personne candidate devra confirmer qu'elle maintient des liens avec son milieu clinique en précisant le statut à temps partiel ou à temps plein qu'elle aura pendant toute la durée du projet et indiquer comment son projet s'intègre dans sa pratique ou dans les milieux cliniques. Les mécanismes de transfert des résultats de la recherche dans le milieu clinique et pour la physiothérapie seront aussi évalués. Une lettre d'appui du milieu clinique devra être jointe au dossier pour étayer son engagement à soutenir la réalisation du projet et l'appropriation des connaissances qui en découleront.

Le programme priorise donc les projets des personnes collaboratrices qui maintiennent des activités cliniques et dont le projet, réalisé en équipe, a un potentiel de retombées dans leur milieu. Une expérience clinique de trois ans et le fait pour la personne candidate d'avoir une expérience en recherche seront considérés favorablement dans les critères d'évaluation.

De plus, les projets proposés doivent répondre à la [mission du REPAR](#) et s'inscrire dans une des priorités du REPAR suivantes : 1) Accès inclusif aux soins et services en adaptation-réadaptation ; 2) Prévention, dépistage, évaluations et interventions innovantes ; 3) Environnements sociaux et physiques inclusifs.

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

1. Dans le cadre de ce partenariat entre l'OPPQ et le REPAR, favoriser la collaboration entre clinicien(ne)s (physiothérapeutes et technologues en



Réseau thématique soutenu par le FRQS

- physiothérapie) et chercheur(-euse)s dans le but d'encourager les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie à s'impliquer et à développer des activités de recherche clinique ;
2. Permettre la réalisation de projets de recherche clinique de plus grande envergure en doublant le montant de 10 000 \$ offert en subvention de recherche clinique par l'OPPQ ;
 3. Favoriser des activités de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche liées à la pratique et aux enjeux cliniques actuels des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie.
 4. Améliorer la pratique clinique en physiothérapie entre autres par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

Critères concernant l'équipe de recherche et le projet proposé¹ :

1. Le rôle prépondérant de la personne candidate dans la réalisation du projet doit être bien établi ;
2. Bien que certains liens puissent exister entre le projet proposé et d'autres projets des membres de l'équipe, le projet proposé doit être une nouvelle initiative, sans financement actuel (subvention ou bourse) ; ce n'est ni un renouvellement ni une continuation de projets en cours d'un(e) ou plusieurs membres de l'équipe de recherche. **La demande sera rejetée si la différence entre le projet proposé et d'autres projets liés (des membres de l'équipe), incluant le financement, n'est pas explicitement détaillée.**
3. Aucune autre subvention ou bourse n'a été obtenue pour le même projet ou pour tout autre projet corolaire. Il est possible que des fonds provenant d'autres sources soient prévus pour une bourse ou une rémunération salariale de la personne candidate. Toutefois, ces fonds additionnels ne devront pas dépasser 20 000 \$.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE DE LA DEMANDE COMPLÈTE

1. La qualité du dossier de la personne candidate ; le fait de détenir une expérience en recherche est un atout. Le fait de posséder une expérience clinique à titre de clinicien(ne) d'au moins trois ans à temps plein (ou équivalent) est aussi considéré comme un atout ;

¹ Chaque critère doit être précisé explicitement dans la demande.



Réseau thématique soutenu par le FRQS

2. Le rôle de la personne candidate (physiothérapeute ou technologue en physiothérapie) est clairement spécifié dans la demande et est prépondérant pour la réalisation du projet clinique ;
3. La qualité scientifique du projet ;
4. Le potentiel de retombées du projet sur la pratique clinique en physiothérapie ou dans le milieu ;
5. La qualité (pertinence et réalisme) du plan de transfert et d'appropriation des connaissances.

L'essence du programme requiert que la personne candidate ait un rôle prépondérant pour la réalisation du projet et que ce projet ait un impact sur la pratique clinique ou le milieu clinique. Ainsi, une note moins élevée que 7/10 au point relié au rôle prépondérant de la personne candidate du « Dossier de la personne candidate » et au point relié à l'impact clinique du projet des « Retombées potentielles du projet » exclura la demande, peu importe la note finale.

PRÉSENTATION DES DEMANDES COMPLÈTES

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une description du projet ** (**maximum de 6 pages**, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm [n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques])
- Un échéancier et une ventilation du budget (financement demandé pour le projet proposé) (maximum de 2 pages)
- Une démonstration que le projet proposé n'est pas un sous-projet d'un(e) membre de l'équipe de recherche, qu'il est innovant et qu'il n'est pas en continuité avec des projets d'un(e) chercheur(-euse). Cependant, certains liens peuvent exister entre cette demande et d'autres projets des membres de l'équipe. **C'est la responsabilité de l'équipe de rendre claire dans la demande la différence entre ce projet et d'autres projets liés.** (1/2 page)
- Les références bibliographiques (liste des références les plus pertinentes [maximum 20 références])
- Les lettres : 1) lettre de la personne candidate spécifiant son implication, le temps qu'elle dédie actuellement à la pratique clinique, la confirmation qu'elle maintiendra des activités cliniques tout au long du projet, ainsi que la description de son expérience en recherche, le cas échéant. Cette lettre devra être signée par la



Réseau thématique soutenu par le FRQS

personne qui l'emploie ; 2) lettre d'un(e) membre de l'équipe ayant le statut de membre régulier(-ière) au REPAR témoignant des liens entre ce projet et ses expertises et le soutien que la personne offrira et 3) lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique).

****La description du projet doit présenter les éléments suivants :**

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport :
 - aux orientations du programme OPPQ-REPAR et aux priorités du REPAR ;
 - à la pratique clinique actuelle ou dans les milieux ciblés
 - aux enjeux actuels de la réadaptation en déficience physique ;
- La description claire d'objectifs réalistes, de la population ciblée (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances ;
- La justification du besoin de financer ce projet par rapport à l'impact des livrables du projet sur la pratique clinique ou dans le milieu ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets connexes ou similaires, en cours ou non finalisés, ayant obtenu un financement antérieur du REPAR ou d'autres organismes subventionnaires ;
- La démonstration que l'équipe de recherche possède les connaissances méthodologiques requises à la réalisation du projet soumis ;
- La présence de réseautage montrant une diversité et une complémentarité des disciplines en réadaptation est un atout.

Les CV de toutes les personnes membres de l'équipe **doivent être mis à jour dans leur profil de membre du REPAR via l'extranet du REPAR**. Seuls les CV des personnes invitées (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés.

Pour les personnes chercheuses, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CSRNG est accepté.

Le CV des personnes cliniciennes doit décrire les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre.

Aucune annexe, autre que l'échéancier et le budget ainsi que les références, ne sera transmise au comité d'évaluation.

PROCESSUS D'ÉVALUATION



Réseau thématique soutenu par le FRQS

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par la personne présidente du comité d'évaluation et les représentant(e)s de l'OPPQ. Les demandes acheminées au comité d'évaluation seront toutes admissibles.

Les demandes complètes seront évaluées par un comité bipartite composé de personnes représentantes des deux organismes partenaires. Ce comité siège de façon *ad hoc*. Le comité bipartite est composé de trois personnes évaluatrices, dont une personne membre du REPAR (avec le statut de membre associé, membre chercheur ou membre étudiant ayant un diplôme de doctorat), d'une personne membre du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ et d'une personne membre de l'OPPQ et membre régulier(-ère) du REPAR. Le comité est présidé par une personne chercheuse membre du comité scientifique du REPAR et membre de l'OPPQ.

Le comité bipartite peut, au besoin, demander des précisions, des clarifications ou des justifications sur certains points à une ou plusieurs équipes de recherche avant d'émettre ses recommandations de financement. Cette demande de complément d'information ne garantit toutefois pas, par la suite, le financement du projet.

Le comité bipartite achemine sa recommandation au comité de direction du REPAR et au comité exécutif de l'OPPQ qui attribuent le financement.

Les personnes candidates qui soumettent une demande de financement, qu'elles soient retenues ou non, recevront une rétroaction de leur évaluation.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le financement du REPAR dédié à ce programme dépendra du budget disponible provenant du FRQS.

Le montant maximal est de 20 000 \$ (10 000 \$ OPPQ + 10 000 \$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date du versement de la subvention, **sans possibilité de prolongation**.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie *a priori* ou *a posteriori*.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés en parts égales à chacun des organismes subventionnaires (OPPQ et REPAR).

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50 % du financement, c.-à-d. 10 000 \$, pour un budget demandé de 20 000 \$, soit la portion de l'OPPQ, peut être alloué à la personne candidate ou aux personnes cliniciennes afin de libérer ces personnes de certaines de leurs activités cliniques courantes pour qu'elles effectuent des tâches relatives au projet de recherche.



Réseau thématique soutenu par le FRQS

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE RÉCIPiendaIRE

1. Présenter les résultats à l'équipe clinique et/ou de direction du milieu clinique associé à la personne candidate ;
2. Rédiger, aux fins de diffusion dans la revue Physio-Québec, les éléments de contenu d'une capsule axée sur le transfert des connaissances ou enregistrer un webinaire pour le programme de formation continue de l'OPPQ axé sur le transfert des connaissances dans les trois mois suivant la fin du projet ;
3. Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPPQ et REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné ;
4. Réaliser le projet dans les 24 mois (deux ans) suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation** ;
5. Déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final trois (3) mois après la fin du projet de recherche. Un rapport financier est exigé au 31 mars de chaque année. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques telles que les abrégés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, la personne récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à répondre à toutes demandes d'information de l'OPPQ et du REPAR concernant le projet ;
6. Participer aux activités scientifiques et de diffusion de connaissances du REPAR.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES COMPLÈTES POUR L'ANNÉE 2024-2025

Les demandes complètes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) au plus tard le **19 avril 2024 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar@fmed.ulaval.ca).